ORDONNANCE COLLECTIVE
A-1.09 EN CAS D'URGENCE, RÉINSTALLER UNE CANULE DE TRACHÉOTOMIE EXTERNE DÉPLACÉE ACCIDENTELLEMENT

APPROBATION :		**DATE : 2007-01-19**
	Président du CMDP	
	Directrice DSCQSI	
RÉVISION :		**DATE :**
	Président du CMDP	
	Directrice DSCQSI	

Condition prescrite	**Selon protocole**
Personnel habileté	**Personnel infirmier et inhalothérapeute du CSSSM**

PROTOCOLE

Indication : Réinstaller une canule de trachéotomie externe déplacée accidentellement.

Précautions : Dans tous les cas, il faut prendre soin de garder l'orifice de la trachéostomie ouvert et libre avec le dilatateur.

- Ne pas forcer si une résistance est rencontrée.

Limites :

- Si un saignement abondant se produit, référer au médecin.
- Si impossibilité de réintroduire la canule, référer au médecin.
- Si apparition d'œdème, de cyanose ou de dyspnée, référer au médecin.

Directive : Se référer au document [*Méthodes de soins infirmiers*] article 9.7.